
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Baune (Maine-et-Loire) qui demande une loi pour contraindre les oisifs au travail, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Baune (Maine-et-Loire) qui demande une loi pour contraindre les oisifs au travail, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 227;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28037_t1_0227_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

principaux moteurs et instigateurs de l'attentat commis, le 4 du même mois contre la représentation, dans la personne du représentant du peuple Bô. Un second jugement a été rendu depuis, qui prononce la même peine contre un particulier qui a pris part à l'émeute, et qui s'y est présenté armé d'un bâton, et déguisé en femme.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

15

La société populaire de Mugron annonce que la conspiration tramée par les nobles et les prêtres, pour favoriser aux Espagnols l'entrée de cette frontière, a été déjouée; son anéantissement est dû à la vigilance et à l'énergie des représentants du peuple Pinet et Cavaignac. Ils ont fait arrêter tous ceux qui pouvaient être soupçonnés. Les coupables ont été punis, et le tribunal militaire a renvoyé ceux qui ont été reconnus innocents.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

[Mugron, s.d.] (3).

« Représentants du peuple,

Une conspiration tramée par des nobles et des prêtres a voulu favoriser l'entrée des espagnols dans cette frontière; les esclaves étaient encouragés sous le faux prétexte que nous manquerions de pain, et qu'il serait facile de nous donner des fers. La commune de Samadet est le lieu du complot. Nous n'en sommes éloignés que de quelques milles, mais nous l'avons été le serons toujours à l'infini du système des traîtres, des fédéralistes et des contre-révolutionnaires.

Les monstres avaient mal calculé les moyens de leur triomphe. Nous étions trahis mais nous n'aurions pas été vaincus. Nos corps auraient servi de rempart au sol de la liberté, et nos vies sont le gage de nos serments pour la défendre.

Nous devons à la vigilance et à l'énergie des représentants du peuple, Pinet et Cavaignac, l'anéantissement de la conspiration; ils sont venus avec dignité et justice, ils ont fait arrêter tous ceux qui pouvaient être soupçonnés, les coupables ont été exécutés et le tribunal militaire a renvoyé ceux qui ont été reconnus innocents.

La terreur et l'effroy devaient sans doute accompagner ces moments de la vengeance nationale. Nos dignes représentants ont proportionné la vigueur des mesures à l'énormité du crime, ils ont anéanti jusqu'au dernier vestige de la trahison et ils ont puissamment réveillé ce sentiment salutaire qu'il faut vivre pour le peuple ou mourir ».

DOMENGER (présid.), DARBOX (secrét.).

(1) P.V., XXXVI, 103. Bⁱⁿ, 6 flor. (suppl^t). J. Sablier, n° 1278; Audit. nat., n° 579; Débats, n° 589, p. 158; J. Matin, n° 615; J. Mont., n° 164; C. Univ., 7 flor.; M.U., XXXIX, 89; J. Fr., n° 578; Feuille Rép., n° 269.

(2) P.V., XXXVI, 103. Bⁱⁿ, 6 flor. (suppl^t) et 7 flor. Départ. des Landes.

(3) C 303, pl. 1104, p. 2.

« Citoyens Représentants (1).

Des scélérats profonds, pour porter des coups plus sûrs à la liberté, avoient pris le masque du patriotisme, usurpé la confiance du peuple; vous avez dévoilé leur conspiration, les chefs en sont arrêtés, leurs têtes tomberont sous le glaive de la loi, et vous autres de nouveau sauvé la patrie.

Poursuivez tous les traîtres, qu'ils périssent, ne quittez votre poste qu'après avoir immuablement fixé le bonheur du peuple qui vous a confié ses destinées. C'est le vœu de tous les membres qui composent cette société. Vive la République, vive la Montagne.»

DOMENGER (présid.).

16

La société populaire de Cahors instruit la Convention nationale, qu'à la nouvelle de l'assassinat tenté contre le représentant du peuple Bô, des commissaires de cette commune se sont rendus auprès de lui, pour lui annoncer que la société et les citoyens ont juré de rester debout, jusqu'à ce que l'outrage fait à la souveraineté du peuple soit vengé, et que la statue de la liberté resterait voilée, jusqu'à ce que les assassins eussent payé de leur tête leurs horribles forfaits.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

17

La société populaire du Baune, en félicitant la Convention sur son énergie, propose d'obliger par une loi, tous les citoyens valides, à se rendre utiles par le travail; que les hommes oisifs soient voués à l'opprobre, et repris publiquement par les officiers municipaux, dans le temple de la raison, un jour de décadi (3).

Cette société présente à la Convention le projet de loi ci-après :

Tout citoyen valide est tenu de se livrer à un travail utile.

Tout citoyen valide qui fera profession d'oisiveté, sera repris publiquement par les officiers municipaux, un jour de décadi, au temple de la Raison.

Faute par lui de déférer à l'invitation paternelle de ses magistrats, il sera rayé pour un an du tableau civique, et enfermé dans une maison de travail, où il sera utilement employé (4).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

(1) C 303, pl. 1102, p. 33.

(2) P.V., XXXVI, 103. Bⁱⁿ, 5 flor. (suppl^t), 7 flor.; Audit. nat., n° 579; J. Sablier, n° 1278; J. Mont., n° 163; Débats, n° 586; p. 115; C. Univ., 7 flor.; J. Fr., n° 578; M.U., XXXIX, 88; Rép., n° 127.

(3) P.V., XXXVI, 104. Peut-être Bauné (M-et-L.).

(4) Débats, n° 589, p. 157; M.U., XXXIX, 139; Bⁱⁿ, 5 flor. et 6 flor. (suppl^t).

(5) P.V., XXXVI, 104.